

07 FEB 2022

Appel à communication

Colloque national sur :

« La confiance numérique à l'épreuve du respect des droits de la protection des données à caractère personnel : Bilan et Perspectives »

La transition numérique constitue un défi majeur dans le processus des **grandes transformations** que le **Maroc est entrain de connaitre**, sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohamed IV que Dieu l'assiste, sur plusieurs niveaux politique ; économique, sociale, technologique énergétique et numérique.

La **confiance numérique** occupe une place prépondérante **dans un écosystème complexe**, notamment la protection des données à caractère personnel. Ces données qui **couvrent une typologie vaste et évolutive** allant de la vie privée à l'état de santé, à ceux de l'état financier, de l'identité, de l'image, et des comportements etc.

La protection de ces données est le souci fondamental **pour la sécurisation de la vie privée d'une part et de la protection des données à caractère personnel** d'autre part. Cette protection qui vise **tout usage de nature à compromettre les droits fondamentaux et l'ordre public**.

En effet, la question de la protection des données à caractère personnel **implique l'engagement de l'ensemble des intervenants publics et privés, et ce pour une meilleure immunisation de la souveraineté numérique**.

Ainsi une telle protection suppose impérativement **un système de protection juridique efficient et efficace. Aussi un système juridique compréhensif** qui englobe l'ensemble des étapes que traverse la donnée à caractère personnel depuis la collecte, le stockage, l'usage jusqu' à la destruction.

Il va sans dire que la donnée à caractère personnel **peut concerner plusieurs catégories voire tous les secteurs et domaines d'activités, depuis les donnée fiscales ou bancaires, aux données de santé, et à celles du foncier jusqu' aux donnés comportementales**.

Il est à rappeler que ces données à caractères personnel peuvent être détenues par **l'administration publique comme celles du Ministère de l'intérieur, de la justice, ou**

des entreprises privées comme les compagnies d'assurances, ou tous autres corps de métiers ou de corporations professionnelles, sociétés civiles nationales ou internationales.

La détention de la donnée à caractère personnel concerne aussi et de plus en plus les **plateformes des médias** sociaux : Facebook, whats up, Google, tous les hébergeurs nationaux ou internationaux l'exemple des courriers **électroniques Outlook , Gmail ; Yahoo** et aussi les techniques afférentes, tel que la **technologie Cloud** à côté des **images, le son et tout ce que les caméras publiques et privées peuvent capter.**

La protection des données à caractères personnelles constitue un préalable pour un digital sûr et responsable, « Pour vivre digital il faut respirer confiance numérique », avait déclaré Mr Omar Serghrouchni Président de la Commission nationale de la protection des données à caractère personnels.

C'est dans cette perspective que le Maroc a tracé un cadre législatif général et réglementaire pour cette protection. La Constitution de 2011 a prescrit dans l'article 24 la protection de la vie privée en termes généraux: « Toute personne a droit à **la protection de sa vie privée** », de même que article 27 qui dispose «... Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne **la défense nationale, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, ainsi que la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux droits et libertés énoncés dans la présente Constitution ...».**

La promulgation la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et son décret d'application n°2-09-165 datant du 25 jourmada I 1430(21 mai2009) par lequel aussi a été **instituée la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel, en tant qu'autorité nationale, qui garantit la conformité de tout traitement des données personnelles avec le cadre réglementaire, et qu'il ne porte aucune atteinte à la vie privée, aux libertés et droits fondamentaux de l'Homme.**

En effet, trois textes réglementaires qui régissent la commission nationale de protection de données à caractère personnel. Il s'agit de : Dahir n° 1-09-15 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la **loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel** (BO n° 5714 du 05/03/2009); Décret n° 2-09-165 du 21 mai 2009 pris pour l'application de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5744 du 18/06/2009). Décision du 1er Ministre **n°3-33-11**

approuvant le règlement intérieur de la CNDP du 28 mars 2011 (BO n° 5932 du 07/04/2011). Le règlement intérieur de la commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel.

En plus on peut citer d'autres lois l'exemple de la loi 31.08 relative aux mesures de protection du consommateur, la loi 13-04 le droit d'accès à l'information la loi 53.05 relative à l'échange électronique des données juridiques, la loi 24-96 relative à la poste et télécommunications, la loi 07.03 modifiant et complétant le code pénal, la loi 132-13 portant approbation du protocole additionnel de la Convention européenne pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, la loi n°88-13 relative à la presse, aussi l'adoption la convention 108 et le protocole additionnel du conseil de l'Europe (convention 108 plus). La convention de Malabo (convention africaine sur la protection des données à caractère personnel) et d'autres textes juridiques qui engagent le Maroc en matière de protection des données à caractère personnel.

✚ Les Objectifs du Colloque

Les objectifs de ce colloque national porte sur l'examen de l'arsenal juridique fondateur du droit à la protection des données à caractère personnel afin de réfléchir et d'évaluer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et de son efficacité, et plus particulièrement le caractère contraignant.

Cette rencontre vise à discuter amplement des problématiques liées au différents types de mécanismes de prévention, de protection, jusqu'à la répression, ainsi évaluer les rôles et moyens dévolus à la Commission nationale de protection des données à caractère personnel.

Le colloque adopte une approche globale en vue d'apprécier l'ensemble des mesures législatives et institutionnelles qui sont prévues pour cette protection dans une démarche qui prend en considération les multiples dimensions d'une ère digitale en constante transformation.

La méthodologie se base sur les indices capables de vérifier les garanties prévues par la loi et le constat de leur observation par l'ensemble des partenaires ainsi que l'examen du degré de l'appropriation des mécanismes offerts qui aideraient à mieux cerner cette protection et à en faire respecter la conformité.

L'autorité de protection aura une attention particulière pour **mettre en lumière les pouvoirs** dont elle dispose pour mener à bien sa mission et réaliser les objectifs de cette protection tels qu'ils sont inscrits dans les législations, et également nous 'interroger sur les **capacités d'améliorer une politique de sécurité numérique responsable pour une meilleure protection des données à caractères personnel.**

Un autre objectif est celui de **débattre le régime de la responsabilité en matière de protection des données à caractère personnel.** Ce régime qui soulève des questions à explorer pour les opportunités et les défis relatifs à la mise en œuvre du processus de persuasion qui implique les acteurs nationaux et/ou internationaux pour une **bonne gouvernance d'un écosystème digital sain et sécurisant.**

Ce colloque national **sur la confiance numérique et la protection des données à caractère personnel** cherche à **ouvrir des pistes à définir les paramètres de régulations**, en particulier la nécessité de mettre en place le principe de **protection par design**, le renforcement du cadre juridique de la protection de donnée à caractère personnel en amont vis-à-vis de ceux qui sont responsables des conceptions et des traitements des données à côté de tous les autres destinataires ou utilisateurs.

L'évolution du dispositif juridique international interpelle les participants pour établir des **comparaisons** entre les multiples expériences internationales en la matière et les mesures adéquates nécessaires à une **conformité** adaptée avec **l'action normative** que la société internationale est entrain de connaître face au **désordre digital**, la cyber sécurité et la **gouvernance cybernétique** au sens large.

Ce colloque national espère ouvrir des opportunités au profit de l'ensemble des acteurs et des intervenants praticiens, experts, corps des métiers, diverses autorités, entreprises privées et milieu académique pour apporter **leurs multiples approches et leurs regards croisés sur les aspects fondamentaux** que soulèvent la **protection juridique des données à caractères personnel.**

Au final de ce colloque nous souhaitons contribuer à la réflexion sur le renforcement de l'édifice législatif et réglementaire de manière à **respirer digital en toute confiance.** Les contributions et les idées qui émergeront de cette rencontre permettront la **production des diverses solutions** relatives à **l'innovation et la prospection** du droit à la protection des données comme dispositif faisant partie **du droit de la sécurité digital** corollaire de la préservation et la protection des droits fondamentaux.

Dans cette perspective pour débattre de cette thématique centrale, nous proposons les quatre axes principaux suivant :

➤ **Premier Axe :**

L'état du cadre législatif et réglementaire de la protection des données à caractère personnel.

- **Les concepts** et notions : Vie privée, donnée personnel ,proportionnalité, Adequacy, conformité, finalité, consentement, traitement, Cloud, Intelligence artificielle, hébergement, transfert, garanties, secret professionnel, secret d'Etat ,typologie des données ...
- **Le droit de la protection** des données et autres droits fondamentaux : Droits de l'Homme et droits humains, droits afférents, droit de consommateurs, droit numérique, droit à la vie droit de la santé droit au développement ...
- **La portée de loi 09-08** entre opportunités et limites.
- **Les tendances de la jurisprudence** marocaine et internationale relatives à la protection des données à caractère personnel.
- **Les nouveaux enjeux des engagements** issus de la **Convention 108** plus.
- Les formules sur les possibilités d'adaptation et de conformité internationale et l'exception nationale.
- **Les mesures à combattre le désordre digital** et réussir la gouvernance numérique globale.

➤ **Deuxième Axe :**

Les mécanismes institutionnels, juridiques et judiciaires de la protection des données à caractère personnel.

- **La place de la protection de la donnée à caractère personnel dans la politique** des établissements publics et privés : Banques, entreprises privées, bureaux d'avocats, police judiciaire, tribunaux, collectivité locales, établissements scolaires et /ou universitaires.
- **L'efficacité et célérité des procédures** de déclaration et d'autorisations mises à la disposition des organismes et des commerces, et individus.

- **Les plaintes et les sanctions** dans le cadre du fonctionnement de l'autorité de la Commission nationale de protection des données à caractère personnel.
- **Le système de prévention et de répression** prévu par le droit international et le droit marocain de protection des données à caractères personnel.
- **Les rôles des autorités et les personnes privées** dans le développement des bonnes pratiques en matière de protection des données à caractères personnel.
- **Les recours nationaux et internationaux** en matière de protection des données à caractère personnel.

➤ **Troisième Axe :**

L'état des lieux des rapports entre les principaux acteurs.

- **Le système de coopération et d'information** mis en place entre les établissements publics et privés pour protéger les données à caractère personnel.
- **La prépondérance du système de certification** au sein des organismes nationaux privés et publics à garantir la protection des données à caractère personnel.
- **Les rapports entre les organismes nationaux et internationaux** (OCDE, UE et UA) en matière de protection notamment le système RGPD, CNL).
- **Quel rôle de diligence alloué à la CNDP** pour assurer le suivi de la circulation de la donnée entre les différents organismes.
- **Quelle déontologie est observée** entre ses organismes dans la communication des données.
- **Quelles sont les possibilités qui favorisent l'adoption d'une charte nationale** de protection des données à caractère personnel.

➤ **Quatrième Axe :**

L'autorité de protection : Bilan et Perspectives.

- **Le cadre juridique exemplaire du fonctionnement** de la CNDP et les exigences de la protection des données.
- **La CNDP et les autorités similaires** en Europe et en Afrique.
- La protection des données et la **promotion de l'investissement.**
- La CNDP est le modèle de **développement des droits des citoyennes et citoyens.**
- **L'apport de CNDP à la transition numérique responsable.**
- La CNDP est la promotion de la **Confiance numérique.**

Les conditions et les délais de la soumission :

Les participants doivent envoyer le titre et le résumé de la communication en forme *Word* et écrit en times new romain avec une taille de 14 et interligne de 1,5 ; et de les envoyer par courrier

colloquenationaldcp@gmail.com

- Les résumés peuvent être rédigés en langue arabe, française ou anglaise ;
- les résumés devraient indiquer brièvement l'intérêt, les objectifs et les principaux résultats de la recherche ;
- Il est requis que les recherches n'aient pas été présentés dans des manifestations scientifiques précédentes et qu'elles n'aient pas été publiés.

Calendrier :

❖ *Dates importantes :*

- 20 Mars 2022 : Dernier délai de présentation des résumés ;
- 25 Mars 2022 : Réponses du comité scientifique ;
- 28 Mars 2022 : Présentation du texte intégral des interventions ;
- 29-30 Mars 2022 : Date de la tenue du colloque national.

